



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
4 décembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

### **Lettre datée du 4 décembre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1304 (2000) du 16 juin 2000, au paragraphe 14 de laquelle le Conseil de sécurité s'est dit d'avis que les Gouvernements ougandais et rwandais devraient fournir des réparations pour les pertes en vies humaines et les dommages matériels qu'ils ont infligés à la population civile de Kisanгани (République démocratique du Congo) et m'a prié de lui présenter une évaluation des torts causés.

C'est pourquoi, comme je l'ai indiqué dans mon quatrième rapport au Conseil de sécurité sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) (S/2000/888, par. 20), j'ai envoyé une mission en République démocratique du Congo du 13 au 23 août pour qu'elle y évalue les pertes en vies humaines et les dommages matériels infligés à la population civile de Kisanгани à la suite de la reprise des combats entre les forces rwandaises et ougandaises en juin 2000.

Dirigée par Omar Bakhet du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Mission comprenait des fonctionnaires du PNUD, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Département des opérations de maintien de la paix, et était accompagnée par des représentants de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de la MONUC.

Le rapport qui figure en annexe à la présente lettre contient les conclusions de l'équipe au sujet des « événements » de Kisanгани, à savoir les combats qui ont éclaté entre les forces armées ougandaises et rwandaises en juin 2000 et les effets qu'ils ont eus sur la population et l'infrastructure de la ville. Il décrit également la réaction de la communauté internationale, et notamment des organismes humanitaires.

Selon le rapport, plus de 760 civils ont trouvé la mort et 1 700 ont été blessés. Plus de 4 000 maisons ont été endommagées, détruites ou rendues inhabitables. Soixante-neuf écoles et d'autres bâtiments publics ont été frappés par des obus. L'infrastructure de santé et la cathédrale ont également subi des dégâts et 65 000 habitants de la ville ont été contraints de fuir et de se réfugier dans les forêts avoisnantes.



Le rapport contient plusieurs recommandations, dont la plupart ont trait à la nécessité d'apporter une aide à la reconstruction et une assistance humanitaire accrues. J'ai d'ores et déjà recommandé aux organismes concernés de donner suite à ces recommandations.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

*(Signé)* Kofi A. Annan

## Annexe

### Rapport de la mission d'évaluation interinstitutions qui s'est rendue à Kisangani en application du paragraphe 14 de la résolution 1304 du Conseil de sécurité

#### I. Introduction

1. En application du paragraphe 14 de la résolution 1304 (2000) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a dépêché à Kisangani (République démocratique du Congo) une équipe pluridisciplinaire interinstitutions pour y évaluer les pertes en vies humaines et les dégâts matériels infligés à la population civile lors des combats qui ont opposé les forces rwandaises et ougandaises entre le 5 et le 11 juin 2000. La question des réparations pour les pertes en vies humaines et les dommages matériels évoqués au paragraphe 14 de la résolution n'entraîne pas dans le mandat de la mission, qui a été menée entre le 13 et le 24 août 2000. Le mandat de la mission figure dans l'appendice au présent rapport.

2. Les membres de la mission, choisis à la suite de consultations entre les organismes et départements intéressés, étaient les suivants : Omar Bakhet (PNUD) (chef de mission), Joe Comerford (PNUD), Jamie McGoldrick (Bureau de la coordination des affaires humanitaires), Frank Sutmuller (consultant), Simon Yazgi (Département des opérations de maintien de la paix). Ils étaient accompagnés par Lambert Gbossa (OIT) et Alan Lindquist (MONUC).

3. Les membres de la mission ont constitué deux équipes, l'une à Genève, l'autre à New York, qui devaient voyager les 13 et 15 août respectivement, M. Comerford et M. Sutmuller constituaient l'équipe de Genève.

4. Il était prévu que les deux équipes se rejoignent à Kisangani le 19 août 2000, mais cela n'a pas été possible en raison du décès soudain, à Kisangani, de Joe Comerford. Celui-ci faisait partie de l'élément avancé de la mission, qui avait pour tâche d'évaluer les dégâts matériels. Il a fallu interrompre les travaux et évacuer l'autre membre de l'équipe.

5. Des difficultés liées à l'obtention d'autorisation de vol expliquent par ailleurs que l'équipe de New York n'a pas pu arriver à Kisangani avant le 22 août. Selon le système d'autorisation de vol en vigueur, des demandes écrites doivent être présentées au moins

48 heures à l'avance par l'intermédiaire du Commissaire général chargé des affaires de la MONUC. De plus, les vols humanitaires et de la MONUC qui regagnent Kinshasa en provenance de zones contrôlées par les rebelles sont tenus de transiter par un autre pays, ce qui accroît les coûts et les délais.

6. La mission a modifié ses plans et poursuivi ses investigations. Elle a procédé à une première évaluation des dégâts matériels, mais il faudra encore établir une estimation des coûts. Grâce aux renseignements qu'elle a pu obtenir, la mission a été en mesure d'adopter des conclusions préliminaires et de formuler des recommandations.

7. Lors de leur visite, les membres de la mission se sont entretenus avec les personnes suivantes : le Ministre de la santé de la République démocratique du Congo, le Commissaire général chargé des affaires de la MONUC, l'Ambassadeur Kamel Morjane (Représentant spécial du Secrétaire général), M. Bouri Sanhouidi (le coordonnateur résident des Nations Unies), des membres de la MONUC, des responsables et des fonctionnaires de tous les organismes des Nations Unies présents dans le pays (Bureau de la coordination des affaires humanitaires, PNUD, HCR, UNICEF, PAM, OMS, OIT, FAO); et plus précisément à Kisangani (Bureau de la coordination des affaires humanitaires, FAO, UNICEF, MONUC, OMS, PAM), ainsi que des représentants des administrations locales, des organisations non gouvernementales internationales et locales, de la société civile et du corps diplomatique en poste à Kinshasa.

8. Les contacts prévus avec les représentants du Gouvernement de la République démocratique du Congo ont été perturbés par deux événements qui ont coïncidé avec le séjour des membres de la mission à Kinshasa : l'enterrement d'un vice-ministre des finances et l'ouverture de l'Assemblée constituante à Lubumbashi. Bon nombre des ministres que les membres de la mission s'attendaient à rencontrer n'étaient pas disponibles.

9. Dans la semaine qui a précédé l'arrivée de l'équipe, les organismes des Nations Unies, la

MONUC, les administrations locales et les organisations non gouvernementales internationales et locales ont mené à bien un travail préparatoire considérable, qui a facilité les investigations. Grâce à ce travail, la mission a pu se concentrer sur ce qu'elle avait à faire et utiliser de façon optimale le temps qu'elle a passé sur le terrain. C'est ainsi que malgré les contraintes, la mission a été en mesure de dresser un tableau précis de la situation à Kisangani.

10. La mission tient à exprimer sa reconnaissance au Représentant spécial du Secrétaire général, Kamel Morjane, ainsi qu'au personnel de la MONUC à Kinshasa et à Kisangani, à M. Bouri Sanhouidi, coordonnateur de l'équipe de pays, aux représentants du Gouvernement congolais, aux organisations non gouvernementales et aux membres du corps diplomatique qui se sont entretenus avec les membres de la mission, et en particulier au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, dont l'assistance et la connaissance du terrain ont été précieuses.

## II. Résumé

11. La République démocratique du Congo se débat dans une crise qui ne cesse de s'aggraver et dont toutes les initiatives politiques et militaires n'ont pas permis de venir à bout. Plusieurs dizaines d'années de mauvaise gestion politique et économique se sont traduites par une pauvreté endémique, des infrastructures insuffisantes et des institutions faibles et inefficaces. Or, paradoxalement, cela se passe dans un pays qui dispose d'une immense réserve de ressources naturelles. La situation est encore aggravée par les conséquences directes d'un conflit meurtrier que beaucoup ont appelé la « Première Guerre mondiale d'Afrique ».

12. En conséquence, l'économie du pays se caractérise par des taux élevés de chômage, une production déclinante, une inflation galopante et une monnaie instable. Le déficit public, qui ne cesse de s'accroître, est financé par l'emprunt, ce qui aggrave encore le fort endettement du pays. Les écoles et les hôpitaux manquent de moyens et de personnel, les traitements des fonctionnaires ne sont plus versés depuis de nombreuses années et les services sociaux de base sont pour la plupart fournis par des organismes internationaux et des centaines d'organisations locales à vocation humanitaire ou caritative.

13. Sept pays limitrophes de la République démocratique du Congo sont impliqués dans la guerre, ce qui compromet encore davantage la situation politique et socioéconomique du pays. Selon l'examen à moyen terme que l'Organisation des Nations Unies a publié en août, on est maintenant aux prises avec une grave crise humanitaire qui touche plus de 20 millions de personnes, dont 1,8 million de déplacés et plus de 400 000 réfugiés. Selon les observateurs, la situation qui sévit actuellement en République démocratique du Congo pourrait avoir des graves répercussions sur la stabilité de toute la région de l'Afrique centrale.

14. La ville de Kisangani est l'une des principales victimes du conflit le plus complexe qu'ait connu l'Afrique. Comme dans le reste du pays, l'espérance de vie y est faible et les taux de mortalité infantile élevés. L'accès aux services sociaux et de santé est considérablement inférieur à la moyenne régionale. Les infrastructures sont en ruine et une bonne partie du territoire est isolée en raison du manque d'infrastructures routières. Les résultats préliminaires d'une enquête menée à l'initiative de l'ONU auprès des ménages des zones urbaines font apparaître que la pauvreté et la précarité sont monnaie courante.

15. Le 5 juin, les rapports tendus entre les forces d'occupation ougandaises et rwandaises stationnées à Kisangani ont éclaté en un conflit ouvert et violent. Les combats ont gagné les zones résidentielles, qui ont été pilonnées pendant six jours. C'était le troisième affrontement, et de loin le plus violent, entre les deux armées qui cherchent à prendre le contrôle de la ville, pour des raisons que leurs dirigeants n'ont jamais expliquées de façon convaincante. Certains observateurs en ont conclu que la cause sous-jacente des combats était la volonté de contrôler la lucrative industrie du diamant.

16. Plus de 760 civils ont trouvé la mort et 1 700 ont été blessés. Plus de 4 000 maisons ont été endommagées, détruites ou rendues inhabitables. Soixante-neuf écoles et d'autres bâtiments publics ont été frappés par des obus. L'infrastructure de santé et la cathédrale ont subi d'importants dégâts et 65 000 habitants de la ville ont été contraints à fuir et à se réfugier dans les forêts avoisinantes.

17. En mettant à mal une infrastructure déjà fragile et négligée, le conflit a aggravé la détresse des habitants de Kisangani. L'approvisionnement en électricité est des plus précaires, puisqu'il n'y a plus qu'une seule

turbine en état de marche, de même que l'approvisionnement en eau, qui est tributaire de l'alimentation électrique. Les centres de santé, qui étaient déjà sous-équipés et sous-financés, ont dû faire face à un nouvel afflux de blessés. L'infrastructure des transports a subi des dégâts importants; c'est notamment le cas du pont de la Tshopo, qui a été gravement endommagé par les passages répétés de troupes en retraite, de camions et de matériel lourd. Les forces en retraite ont également miné le pont et les principales routes d'accès.

18. Par-delà les dégâts matériels, le traumatisme psychologique infligé à la population civile de Kisangani est incalculable. Les violations systématiques du droit international humanitaire et les attaques lancées contre des civils ont profondément traumatisé les habitants de la ville. Les combats qui ont éclaté en juin ont fait prendre conscience à la population qu'elle n'avait aucune protection contre de telles attaques et était mal armée pour faire face à leurs conséquences, puisqu'elle n'avait pas de réserves de vivres qui lui permettent de faire face à la crise.

19. Les organismes internationaux à vocation humanitaire et leurs homologues nationaux ont organisé l'acheminement de secours d'urgence dans la ville et les environs. L'ONU et les organisations non gouvernementales internationales ont transporté par avion à partir de Kinshasa, de Goma et de Lubumbashi 240 tonnes de secours d'urgence destinés à Kisangani. Des secours alimentaires et autres ont été distribués aux déplacés et aux habitants. Des médecins congolais, y compris des chirurgiens, sont venus de la capitale pour s'occuper des nombreux blessés.

20. Si certains signes laissent penser qu'un retour à la vie normale s'amorce dans la ville, il faudra entreprendre de grands travaux de reconstruction pour remettre en état les logements et les bâtiments publics avant que les déplacés ne se sentent suffisamment en confiance pour rentrer chez eux. Le climat incertain qui continue de régner demeure le principal obstacle qui empêche les habitants de regagner la ville.

21. Si l'assistance humanitaire permet de sauver des vies et de rétablir la confiance, ce type d'intervention n'est pas viable à terme. Compte tenu des coûts et des difficultés logistiques associées à l'acheminement de secours par voie aérienne, il faut absolument mettre en place des programmes d'aide à la reconstruction, qui

rendront la population moins dépendante de l'aide internationale et favoriseront son autonomie.

22. Il y a lieu de mener à Kisangani une série de projets à impact rapide afin de rendre aux communautés touchées leurs moyens de subsistance traditionnels et de favoriser l'autonomie. La communauté internationale des donateurs doit être prête à financer des projets de soutien à la production agricole et encourager les échanges commerciaux en distribuant semences et outils, en fournissant une aide alimentaire aux fonctionnaires et à leur famille et en mettant en place des programmes de microcrédit et d'aide aux petits cultivateurs.

23. De tels programmes devraient être conçus de façon à répondre aux besoins immédiats de la population, tout en s'attaquant aux causes profondes de la pauvreté et de la précarité et en appuyant le processus de paix.

### III. Recommandations

24. Étant donné la précarité de la situation en matière de sécurité dans le pays, en particulier à Kisangani, il est urgent de renforcer la sécurité pour garantir des conditions de travail plus sûres sur le terrain à l'ensemble du personnel chargé des opérations humanitaires, des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, conformément aux recommandations formulées par la mission que le Coordonnateur des Nations Unies pour les services de sécurité a récemment effectuée en République démocratique du Congo.

25. Les négociations politiques ne constituent pas le seul moyen de rechercher la paix. L'ONU doit poursuivre le dialogue avec les donateurs actuels et potentiels à l'échelon international sur la marche à suivre pour appuyer les initiatives de consolidation de la paix dans le pays.

26. L'Organisation des Nations Unies doit reconnaître qu'il faut poursuivre les opérations humanitaires en République démocratique du Congo et qu'il importe au plus haut point de veiller à ce que les activités d'aide humanitaire et de relèvement soient complémentaires, et renforcent les objectifs communs consistant à sauver des vies, à permettre à la population de retrouver des moyens d'existence et à promouvoir la paix et la réconciliation. À cette fin, elle devrait élaborer, en collaboration avec la société civile et les ONG, une stratégie de pays visant à assurer le relèvement des communautés et à promouvoir la paix et la réconciliation.

27. La MONUC devrait continuer de faciliter l'acheminement de l'assistance humanitaire et contribuer à créer des conditions permettant la fourniture d'une aide au relèvement aux communautés touchées par la guerre.

28. L'Organisation des Nations Unies devrait envoyer à Kisangani une mission technique de suivi qui serait chargée de procéder à une évaluation détaillée des dégâts causés aux habitations, aux édifices publics et à l'infrastructure de base qui sont décrits dans le présent rapport et mettre en oeuvre toutes les dispositions énoncées au paragraphe 14 de la résolution 1304 (2000) du Conseil de sécurité.

### **Recommandations supplémentaires**

29. Sur la base des activités déjà entreprises par l'équipe de pays des Nations Unies, il conviendrait d'expérimenter une approche novatrice et moins traditionnelle pour l'utilisation de l'assistance humanitaire et de l'aide au relèvement, compte tenu de la complexité de la situation en République démocratique du Congo, en vue de rendre le pays moins tributaire de l'aide extérieure et d'aider à créer à l'échelon local des conditions propices à la paix et à la réconciliation.

30. Il faudrait créer au Siège de l'ONU à New York un groupe de travail composé des principaux organismes, qui appuierait les activités de l'équipe de pays.

31. La communauté internationale des donateurs doit accroître le niveau de financement destiné à l'aide humanitaire, comme indiqué dans le processus d'appel global. Toutefois, à Kisangani et ailleurs en République démocratique du Congo, il faut absolument aider les populations à retrouver leur savoir-faire traditionnel et leur autonomie dans les communautés touchées. Les programmes à cette fin devraient viser à sevrer la population de l'aide humanitaire et à créer, à l'échelon local, une structure durable pour les activités de relèvement.

32. Pour ce faire, il faudrait se servir de l'aide alimentaire pour promouvoir l'agriculture et apporter une aide aux membres du personnel qui travaillent dans les secteurs de l'éducation et de la santé et à leur famille. Il faudrait établir d'étroites relations de travail avec la société civile et les autorités locales dans l'exécution de projets communautaires destinés aux groupes vulnérables tels que les personnes déplacées, les familles monoparentales, etc.

33. Il conviendrait de faire preuve de souplesse dans l'exécution des programmes de relèvement qui pourraient être mis en oeuvre progressivement et comporter des initiatives de développement durable et de consolidation de la paix. La phase pilote commencerait à Kisangani pour être étendue ensuite à d'autres parties du pays ou de la région.

34. D'importants projets de relèvement sont nécessaires pour la reconstruction des logements, la modernisation des réseaux d'approvisionnement en électricité et en eau ainsi que des routes et ponts. La remise en état du réseau électrique est une priorité qui devrait s'inscrire dans le cadre d'un plan général de reconstruction et de relèvement.

35. Il faut rouvrir les voies de communication dans la région pour faciliter les échanges commerciaux et la relance économique à Kisangani et dans d'autres zones isolées. La reprise de la navigation sur le fleuve Congo de même que la remise en état de la ligne de chemin de fer reliant Kisangani à Ubundu devraient revêtir un caractère prioritaire. Il faudrait que l'ONU surveille et facilite les échanges le long des voies de communication récemment rouvertes.

36. Il convient de mettre en place des facilités de financement pour l'octroi de microcrédits et de crédits aux agriculteurs afin de permettre aux personnes touchées par le conflit de retrouver des moyens d'existence durables.

37. La Mission a été informée non seulement des dégâts matériels mais aussi des graves traumatismes psychologiques que les événements survenus avant et pendant les combats de juin ont causé à la population de Kisangani. L'Organisation des Nations Unies doit tenir compte des aspects psychologiques du problème lors de la mise en oeuvre de tout programme de reconstruction ou de relèvement.

38. Il faudrait encourager les organisations internationales à renforcer leur présence à Kisangani et ailleurs pour assurer un meilleur financement, pour appuyer l'exécution des activités et redonner confiance aux populations menacées.

### **IV. Le contexte : aperçu de la crise**

39. La crise actuelle en République démocratique du Congo (l'ancien Zaïre) a des causes politiques et socioéconomiques complexes. Depuis 1998, le pays est le

théâtre d'un conflit auquel ont été mêlés sept pays voisins, qui menace de déstabiliser l'ensemble de l'Afrique australe et qui a exacerbé la situation socioéconomique et politique déjà catastrophique dans cette ancienne colonie belge. De ce fait, le pays est scindé en deux zones d'influence, ce qui empêche le retour à une vie politique normale, la reconstruction des infrastructures et la réédification de la société civile.

40. Plusieurs initiatives ont été tentées en vue de mettre fin à la guerre. Après de nombreuses réunions, un accord a été signé à Lusaka (Zambie) le 10 juillet 1999. Toutefois, cet accord a fait l'objet de nombreuses violations graves en raison des combats entre forces progouvernementales et rebelles d'une part, et entre alliés à l'intérieur même des factions d'autre part. Plusieurs missions diplomatiques de haut niveau ont été menées dans le but de maintenir l'élan donné au processus de paix, mais sans grand succès.

41. Le conflit armé qui se poursuit a entravé tout effort de stabilisation et de croissance économique. Alors que la République démocratique du Congo possède une énorme richesse potentielle sous la forme de ressources naturelles (mines de diamant, forêts, ressources agricoles, énergie, etc.), la situation économique n'a cessé de se dégrader depuis le début des années 60, ce pays figure aujourd'hui au cent cinquante-deuxième rang des 174 pays figurant dans l'indicateur de développement humain du PNUD pour l'an 2000<sup>1</sup>.

42. La conjoncture économique est caractérisée par une contraction de la production en général, une inflation galopante, une instabilité monétaire et un déficit des finances publiques qui n'est comblé que grâce à un accroissement de l'endettement extérieur, qui est déjà important. Le pouvoir d'achat a enregistré une forte baisse et le chômage est endémique. Des secteurs de plus en plus vastes de la population se trouvent marginalisés sur le plan économique.

43. Dans le même temps, les apports d'aide humanitaire ont chuté de 269,1 millions de dollars des États-Unis en 1992, lorsque le processus d'ajustement structurel a été interrompu, à 125,6 millions de dollars des États-Unis en 1998, ce qui représente des dépenses d'à peine 6,7 et 2,6 dollars par personne, respectivement. Les principaux indicateurs, tels que l'espérance de vie, la mortalité infantile, la sécurité nutritionnelle et alimentaire, les taux de morbidité et d'alphabétisation et

l'accès aux services de base, sont tous tombés bien plus bas que la moyenne régionale<sup>1</sup>. La pauvreté et la vulnérabilité se généralisent dans un pays ayant les moyens d'être l'un des plus riches au monde.

44. Les organismes humanitaires se heurtent à toute une série de graves obstacles dans les efforts qu'ils déploient pour répondre aux besoins du nombre croissant de personnes vulnérables ayant besoin d'une assistance. Dans l'examen à mi-parcours du processus d'appel global de l'ONU, on estime que, depuis le début de l'année, le nombre de personnes touchées par la guerre est passé d'environ 7 millions à 20 millions (dont 1,8 million de personnes déplacées et 420 000 réfugiés). Après des années de détérioration de la situation économique et sociale, la guerre civile crée une crise de plus en plus dramatique pour les groupes vulnérables qui sont pratiquement coupés de leurs sources d'alimentation traditionnelles.

45. Dans le meilleur des cas, l'accès à ces groupes vulnérables est intermittent en raison de la précarité de la situation en matière de sécurité et des lenteurs bureaucratiques lors de l'octroi des autorisations de déplacement. Les organismes internationaux d'aide humanitaire n'ont accès qu'à 40 % de la population touchée. Les ressources limitées ne permettent d'apporter une aide alimentaire qu'à moins de 600 000 personnes, encore que des services sanitaires rudimentaires soient en principe offerts à plus de 2 millions de personnes. Les donateurs n'ont pas répondu généreusement à l'appel global lancé par les Nations Unies en 2000, moins de 25 % du montant prévu ayant été reçu jusqu'ici.

## V. Kisangani

46. La ville de Kisangani, située dans le nord-est du pays et au centre du continent africain, a été le théâtre de cinq conflits au cours des quatre années écoulées. Troisième ville du pays et centre commercial situé sur le fleuve Congo, Kisangani a de fait été coupée du reste du pays. Les échanges avec Kinshasa ont été interrompus et, à l'heure actuelle, les transports sur le fleuve Congo ne sont assurés que par de petites embarcations et des canoës. Le commerce se fait exclusivement avec Goma et le Rwanda et par avion, toutes les autres voies de communication étant coupées. Les routes qui sont ouvertes sont en si mauvais état qu'elles sont quasiment impraticables, sauf à bicyclette. Sur le plan économique, la ville est presque totalement isolée.

<sup>1</sup> *Rapport sur le développementn humain, 2000* du PNUD.

47. La nécessité d'approvisionner la ville par avion a entraîné une hausse générale des prix, les produits de base, comme les haricots et le riz, ayant plus que doublé<sup>2</sup>. Cette hausse a provoqué une chute du pouvoir d'achat qui, selon les estimations de la FAO, représente moins de la moitié de ce qu'il était il y a 10 ans<sup>3</sup>, de sorte que de nombreux articles de première nécessité sont inabordables pour la moyenne des gens.

48. Comme Kisangani dépendait des liaisons avec Kinshasa et des transports fluviaux pour ses échanges commerciaux, son isolement a eu d'énormes répercussions économiques. Le commerce, qui constituait la principale activité économique de la ville, est paralysé. En outre, comme il faut importer davantage de biens et qu'il est difficile d'obtenir des matières premières et du matériel, de nombreuses entreprises ont dû fermer leurs portes ou procéder à d'importantes compressions de personnel. Sotexki, usine textile dont les effectifs sont tombés de 2 500 à 130 à peine, illustre bien cette situation. Le chômage généralisé, la hausse des prix et la réduction du pouvoir d'achat sont autant de facteurs ayant contribué à la paupérisation de la ville.

49. Les fonctionnaires ne sont pas payés depuis des années et même s'ils l'étaient, ils s'apercevraient que l'inflation a tellement amputé leurs salaires que ceux-ci n'ont pratiquement plus aucune valeur. Selon certaines informations, les fonctionnaires succombent de plus en plus à la corruption pour joindre les deux bouts, ce qui ne fait qu'exacerber encore les problèmes.

50. Les structures administratives se sont effondrées et les impôts demeurent impayés si bien que, depuis des années, les investissements sont insuffisants dans les infrastructures locales qui sont en mauvais état. On peut citer à cet égard l'approvisionnement en électricité, qui, selon les estimations, permet de répondre à moins d'un tiers de la demande globale. Sur les trois turbines de la centrale hydroélectrique de la ville, deux, qui datent de 1955 sont en panne depuis 1998. La troisième cessera de fonctionner dans l'année à venir si l'on ne peut se procurer des pièces de rechange. Sans électricité, la station de pompage d'eau fermera, ce qui

privera plus de 600 000 personnes d'une source fiable d'approvisionnement en eau.

51. D'après une étude nutritionnelle réalisée en 1999 par Médecins sans frontières (Hollande), 9,1 % des enfants de 0 à 5 ans souffrent de malnutrition grave. La ville a du mal à assurer sa sécurité alimentaire depuis quelques mois, essentiellement parce qu'elle est coupée des régions avoisinantes qui représentaient sa source d'approvisionnement traditionnelle. On signale de plus en plus de cas de maladies évitables comme la rougeole et la polio. Les centres de santé sont mal équipés et doivent compter sur les groupes religieux et les organisations non gouvernementales pour les maigres ressources financières qu'ils reçoivent.

52. Les écoles de la ville sont également financées par des groupes religieux depuis quelques années. Les établissements d'enseignement supérieur, qui comptent une université, des instituts du premier cycle et une école de médecine et de droit, sont pratiquement fermés. Toute une génération est menacée d'analphabétisme ou risque de ne pas pouvoir recevoir un enseignement de type scolaire.

53. La situation à Kisangani a été encore aggravée par le conflit récent au cours duquel environ 720 civils ont été tués et 65 000 personnes déplacées lors des combats entre les troupes rwandaises et ougandaises.

### Les événements du 5 au 10 juin 2000

54. Kisangani a été le théâtre de plusieurs accrochages entre éléments rebelles et troupes gouvernementales<sup>4</sup> et entre d'anciens alliés, selon certains observateurs. Le plus récent de ces affrontements s'est produit du 5 au 11 juin 2000 entre troupes ougandaises et rwandaises; les deux parties se sont livrées à des bombardements nourris effectués sans discernement.

55. Les forces ougandaises et rwandaises et les groupes rebelles qui leur sont associés se sont disputé la mainmise sur l'industrie diamantaire lucrative dont la ville est le centre et ont emporté des ressources à l'étranger, ignorant les autorités locales du Rassem-

<sup>2</sup> Action contre la faim USA, « Rapport de la mission exploratoire de Kisangani, province orientale », avril 1999.

<sup>3</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, « Approvisionnement de Kisangani : situation et actions à envisager », août 2000.

<sup>4</sup> La prise de la ville par les forces de Laurent-Désiré Kabila au cours de son ascension au pouvoir, sa prise par les forces du RCD et trois conflits entre les forces ougandaises et rwandaises qui les soutiennent – les guerres des trois jours (août 1999), d'un jour (mai 2000) et des six jours (juin 2000).



blement congolais pour la démocratie (RCD). Au surplus, les rivalités se sont intensifiées lorsque les différentes parties ont recherché la crédibilité en prenant le contrôle de l'un des principaux sites provinciaux de la MONUC. Un autre facteur est la situation stratégique de Kisangani, qui sert d'entrepôt à la hauteur des rapides qui marquent la limite de la navigabilité du fleuve. Pendant toute cette période, alors que les différentes forces luttent pour s'emparer de la ville et de ses ressources, la population civile a vécu dans la terreur et la menace des campagnes de haine lancées à la radio pour chercher à la contraindre à quitter la ville.

56. La tension persistante entre troupes ougandaises et troupes rwandaises a dégénéré pour la première fois en conflit violent en août 1999, les combats débordant des casernes et camps militaires pour gagner les quartiers résidentiels de la ville. À la mi-mai 2000, en négociant un accord de cessez-le-feu et notamment un plan de désengagement, les membres de la Mission du Conseil de sécurité en RDC et la MONUC ont pu empêcher une autre série d'accrochages de dégénérer en guerre pure et simple. La situation est restée explosive pendant tout le mois de mai et les activités commerciales et les circuits de distribution de vivres traditionnels sont restés perturbés, bien que l'Armée patriotique

rwandaise et les Forces armées ougandaises aient accepté l'accord de cessez-le-feu et que des observateurs militaires des Nations Unies supplémentaires aient été déployés. À la fin du mois, la communauté humanitaire a négocié la reprise du trafic aérien avec les belligérants afin de pouvoir ravitailler la ville, qui n'est pas accessible par voie terrestre, ce qui a permis d'éviter que la situation sanitaire et alimentaire de la population se dégrade davantage.

57. Les hostilités ont repris le 5 juin et ont duré pendant six jours, au cours desquels les bombardements effectués des deux côtés sans discernement ont fait des morts et des blessés parmi la population civile. Les victimes civiles ont été nombreuses et l'infrastructure de la ville et les logements ont subi d'importants dégâts. Plus de 760 civils ont été tués et quelque 1 700 autres blessés. Plus de 4 000 logements ont été endommagés, détruits ou rendus inhabitables (voir tableau 1). Soixante-neuf écoles ont été détruites ou endommagées (voir tableau 2), de même que d'autres bâtiments publics. Les centrales électriques et les réseaux de distribution d'eau ont été gravement perturbés. Les combats ont contraint quelque 65 000 habitants de Kisangani à se réfugier dans la forêt proche. Environ 3 000 personnes déplacées ont été logées dans un camp à Katele.

Tableau 1  
Dégâts aux logements pendant la guerre du 5 au 11 juin 2000

Commune	Étendue des dégâts aux logements			Total
	Détruits	Gravement endommagés	Légèrement endommagés	
Lubunga	34	11	24	69
Kisangani	2	0	0	2
Kabondo	1	0	16	17
Mangobo	30	100	195	325
Makiso	59	642	370	1 071
Tshopo	292	618	1 689	2 599
<b>Total</b>	<b>418</b>	<b>1 371</b>	<b>2 294</b>	<b>4 083</b>

Tableau 2  
Dégâts aux écoles pendant la guerre du 5 au 11 juin 2000

Commune	Nombre d'élèves	Étendue des dégâts aux écoles			Total
		Détruites	Gravement endommagées	Légèrement endommagées	
Lubunga	3 829	0	0	7	7
Kisangani	758	1	1	1	3
Kabondo	4 387	0	3	7	10
Mangobo	5 103	5	4	3	12
Makiso	16 518	2	24	2	28
Tshopo	10 052	1	8	0	9
<b>Total</b>	<b>40 647</b>	<b>9</b>	<b>42</b>	<b>20</b>	<b>69</b>

Source : Équipe de pays des Nations Unies et ONG.

58. En plus des dégâts matériels, la population civile a été traumatisée. Les hostilités de Kisangani et toute la guerre ont été marquées par un mépris total pour les droits de l'homme et le droit international humanitaire. Les violations flagrantes des droits de l'homme ont été nombreuses; les populations civiles sont restées sans protection aucune et toutes les parties leur ont fait subir de nombreuses atrocités. Les habitants de Kisangani ont réalisé combien ils étaient vulnérables. Les derniers affrontements leur ont montré combien ils étaient mal préparés, ne disposant que de très faibles stocks de vivres et d'une capacité très réduite de survivre à la crise, ce qui n'a fait qu'ajouter à leur traumatisme.

59. Le 5 juin, les enfants étaient en classe lorsque les combats ont éclaté. Nombre d'entre eux sont restés bloqués pendant plusieurs jours dans les bâtiments scolaires, et n'ont pu rentrer chez eux qu'à la faveur d'une accalmie. En fait, les forces armées ougandaises et rwandaises ont utilisé plusieurs établissements scolaires pour lancer des attaques et comme position de repli. C'est ce qui explique le nombre élevé d'écoles endommagées pendant la guerre des six jours. Les importants dégâts subis par les zones résidentielles du fait des bombardements sans discernement et des combats qui s'y sont déroulés sont la preuve du mépris profond affiché par les belligérants pour la population civile.

### Intervention humanitaire

60. La réaction humanitaire à la crise de Kisangani a constitué un bon exemple de collaboration et de coor-

dination entre organismes nationaux et internationaux. Le personnel sanitaire local, aux moyens limités, a soigné des blessés de plus en plus nombreux. Des volontaires de la Croix-Rouge nationale ont été déployés pour porter les premiers secours aux victimes, assurer un appui en matière d'assainissement, organiser des campagnes de sensibilisation aux mines et aux munitions non explosées et procéder aux inhumations.

61. Le Comité international de la Croix-Rouge et Médecins sans frontières ont prodigué les soins médicaux nécessaires aux blessés dans les heures qui ont suivi le cessez-le-feu, le 11 juin. Le 13 juin, les organismes humanitaires présents en RDC ont lancé la seconde phase de leur action, essentiellement au moyen du fonds de l'Initiative pour les secours humanitaires du système des Nations Unies et de la communauté des donateurs, dont les Gouvernements de la Belgique, des États-Unis et de l'Italie. L'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales partenaires (en particulier Memisa et les services de secours catholiques) ont organisé un pont aérien entre Kinshasa et Kisangani ainsi qu'entre Goma et Kisangani.

62. Le pont aérien de l'ONU entre Kinshasa et Kisangani a permis d'acheminer rapidement des stocks (plus de 120 tonnes) de secours d'urgence, de matériel et de carburant. Il a été procédé à des évaluations rapides des populations déplacées le long des principaux axes reliant Kisangani au reste de la province orientale. Une aide médicale d'urgence et des secours non alimentaires ont été fournis aux personnes déplacées à Kisangani et dans les environs; des vivres ont été dis-

tribués en ville. Les centres de soins de santé ont été rouverts et des services médicaux d'urgence ont été organisés sur les grands axes de Kisangani. Des mécanismes de surveillance épidémiologique ont été mis en place pour les populations touchées. Des opérations chirurgicales ont été effectuées dans les hôpitaux de Kisangani par des chirurgiens congolais venus de Kinshasa.

63. Les mines terrestres et les munitions non explosées continuent d'empêcher le retour des personnes déplacées dans leurs foyers et la reprise d'une vie normale dans la ville. Des mines ont été posées à des endroits stratégiques pour empêcher l'avance des troupes et protéger les forces battant en retraite. Une vingtaine de mines ont été placées sur le pont de la Tshopo, principal moyen d'accès à la ville. Selon certaines informations, des mines ont été posées après le cessez-le-feu.

#### **Au-delà de l'intervention d'urgence**

64. Un plan d'action interinstitutions a été établi pour couvrir pendant les 100 premiers jours les besoins vitaux de la population de Kisangani touchée par la guerre. Ce plan portait notamment sur l'identification des personnes déplacées et autres groupes vulnérables ayant besoin d'une aide alimentaire, de soins médicaux et d'un encadrement psychologique, ainsi que la fourniture d'articles indispensables tels que lubrifiants et pièces de rechange pour la centrale hydroélectrique et le réseau de distribution d'eau.

65. La communauté humanitaire prévoit des activités allant au-delà de la phase d'urgence des 100 premiers jours. Si le plan de démilitarisation de Kisangani devient réalité, il permettra la création dans la ville et ses environs d'un espace humanitaire d'un rayon de 45 kilomètres, pour la première fois depuis le début de la guerre, qui dure depuis deux ans.

66. Dans l'intervalle, les populations déplacées vivant le long des cinq grands axes routiers à l'extérieur de Kisangani ne sont toujours pas convaincues par le plan de démilitarisation, notamment le retrait des troupes étrangères, et refusent de rentrer chez elles. Toutefois, grâce à l'action des organismes humanitaires qui travaillent en étroite liaison avec la société civile au cours de la phase de transition, la situation devrait s'améliorer à cet égard. Pendant les six jours qu'ont duré les conflits à Kisangani, la population civile s'est

serré les coudes et a offert le gîte et le couvert aux malheureux déplacés par les combats. Cette phase de la guerre a montré aux habitants combien ils étaient mal préparés, ne disposant pas de fournitures de secours et constituant des cibles sans défense. La démilitarisation de la ville n'empêche pas la population de continuer d'éprouver ces sentiments de vulnérabilité et d'humiliation, sources de terreur.

67. Kisangani apparaît comme une occasion de renforcer la capacité de la population non seulement de surmonter le traumatisme d'une guerre menée dans la ville par des troupes étrangères, mais aussi de faire face à l'incertitude générale et à une situation économique catastrophique, qui est son lot quotidien depuis plus de deux ans. Pour la communauté humanitaire, tant internationale que nationale, l'enjeu consiste toujours à intégrer aide d'urgence et initiatives de renforcement des capacités propres à favoriser une paix durable dans un contexte militairement instable.

68. L'intervention de la communauté internationale à la suite des hostilités qui ont éclaté à Kisangani a contribué à renforcer les liens avec la société civile et les pouvoirs locaux. La situation générale, sociale et économique de la population se trouve améliorée grâce à ces partenariats et à l'appui aux initiatives locales. L'Église constitue l'un des piliers traditionnels de la société congolaise et, en l'absence d'État, elle finance 80 % des écoles primaires et assure les soins médicaux de base dans l'ensemble du pays. Un partenariat étroit doit être établi avec la communauté internationale afin de mettre au point un large éventail de projets et de dépasser la phase d'urgence actuelle.

69. La République démocratique du Congo est caractérisée par une société civile forte, qui comporte de nombreuses ONG nationales. Celles-ci sont présentes à Kisangani et même dans les endroits les plus reculés du pays. La guerre a certes considérablement entravé leur action, mais les structures sociales traditionnelles n'en demeurent pas moins extrêmement utiles pour l'acheminement de l'aide humanitaire et les futurs programmes de relèvement qui devront développer l'autosuffisance et la viabilité. Pendant la guerre des six jours de Kisangani, les groupes et organismes nationaux ont apporté la preuve éclatante qu'ils étaient capables de prendre les choses en main et d'intervenir de manière efficace, en collaboration avec les organismes internationaux.

70. Si la tragédie de Kisangani a surtout retenu l'attention, il ne faut pas perdre de vue le sort tragique du reste de la population de l'est et du reste du pays. Les souffrances de plus en plus vives qu'une partie importante de la population continue de subir est la résultante d'un ensemble de facteurs, dont la reprise des combats, un appauvrissement de plus en plus marqué et la persistance de haines ethniques. Les actions que la communauté internationale mène à Kisangani en collaboration avec les ONG nationales et la société civile peuvent être considérées comme un programme pilote qui pourrait être reproduit dans d'autres régions du pays lorsque les possibilités d'accès et les ressources le permettront.

71. Les organisations présentes à Kisangani envisagent actuellement de réduire la durée de l'aide humanitaire d'urgence en cherchant à accroître le financement d'activités de relèvement et de redressement sans attendre qu'une paix durable ait été instaurée. Cela tient en partie à des considérations d'ordre logistique. En effet, le coût de l'acheminement de fournitures humanitaires par voie aérienne est prohibitif, et cet acheminement est exclu, même à moyen terme, si bien qu'il faut chercher des solutions viables au niveau local. Le PAM examine actuellement la possibilité d'acheter des vivres sur place, afin de réduire les dépenses et de stimuler le secteur agricole.

72. Pour la communauté internationale qui travaille avec la société civile, il s'agit essentiellement, après la crise, de favoriser le redressement, d'étendre les services de base à davantage de personnes et de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et de l'exclusion. On espère ainsi jeter les bases du rétablissement de la gouvernance, du respect de la loi et de l'ordre, de la cohésion sociale et de la participation, ainsi que du redressement aux niveaux microéconomique et macroéconomique.

73. Malgré cette situation précaire, Kisangani est bien placée pour expérimenter des méthodes originales permettant d'articuler une transition globale, afin de passer le plus tôt possible des secours d'urgence à l'intégration de programmes humanitaires et de reconstruction. Les organismes internationaux ont établi un plan à moyen terme de transition en collaboration avec la société civile et les pouvoirs locaux. Ce plan prévoit des programmes de fourniture de vivres en échange de travail afin d'aider le secteur social (dispensaires et écoles) par la prestation de travaux de se-

cours remplaçant le paiement de frais de scolarité et de soins de santé.

74. Cette approche a pour but d'englober des activités visant à alléger les souffrances physiques (aide alimentaire d'urgence et assistance médicale) et à défendre les droits fondamentaux. Il s'agit non seulement de faire face à la crise immédiate, mais aussi de mettre en place des moyens locaux, au niveau des institutions et de la société, permettant d'atténuer au maximum les crises futures, de réduire la vulnérabilité de la population civile en la rendant moins tributaire de l'aide humanitaire et de tirer parti de ses capacités pour lui assurer des moyens d'existence viables.

75. La détermination de la communauté internationale à favoriser l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka avec l'aide de la MONUC et grâce à la démilitarisation de Kisangani devrait contribuer à mettre un terme à la crise que traverse la République démocratique du Congo. Il est indispensable que la MONUC surveille la situation politique et sécuritaire à Kisangani et alentour afin de définir les limites des modalités d'action des différents organismes.

## Appendice

### Mandat de la mission d'évaluation à Kisangani

54. Réunis cet après-midi, les départements et organismes concernés sont parvenus à un accord provisoire au sujet du mandat de la mission d'évaluation à Kisangani. En vertu de ce mandat, qui est centré sur le paragraphe 14 de la résolution 1304 (2000) du Conseil de sécurité, la mission doit :

- Se rendre à Kisangani pour y procéder à une estimation des dégâts et évaluer la situation en général, notamment les aspects liés à la reconstruction et au relèvement à long terme;
- Procéder à une évaluation préliminaire des pertes en vies humaines et des dégâts matériels provoqués par les combats récents;
- Déterminer, en étroite collaboration avec la MONUC, si l'Organisation des Nations Unies devrait aider la population de Kisangani dans d'autres domaines et, dans l'affirmative, fixer les modalités de cette aide;
- Proposer des mesures, en étroite coordination avec la MONUC, afin d'assurer le suivi de la mission;
- Présenter au Secrétaire général un rapport contenant des propositions de recommandations qu'il pourrait adresser au Conseil de sécurité en application de la résolution 1304 (2000).

55. Le chef de la mission, M. Omar Bakhet, va tenir des consultations pour arrêter la constitution de l'équipe. Les participants à la réunion sont convenus que les compétences de leurs homologues de la République démocratique du Congo seraient à sa disposition.

56. Il est prévu que la mission se rendra en République démocratique du Congo vers le 15 août et présentera son rapport à la fin du même mois. La mission pourrait également décider de se rendre à Kigali et à Kampala.

Département des opérations de maintien de la paix  
Le 20 juillet 2000



Department of Public Information  
 Cartographic Section

Map No. 4121 Rev. 3 UNITED NATIONS  
 June 2000 (Special)